



ARRETE PORTANT NUMEROTATION Route Nationale 17 (RD 317)

Le Maire de la commune de SAINT-WITZ,

VU les articles L.2213-28 et R.2512-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du SDIS de Survilliers-Saint-Witz en date du 06 juin 2025 pour la numérotation d'un logement situé aux abords de la Départementale 317,

VU l'identification des parcelles cadastrées A 236 et A 301 aux fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques

VU la délibération n°35-2020 en date du 4 juin 2020 portant délégations du Conseil Municipal aux Adjoints au Maire et Conseillers Délégués,

VU la délibération n° 37-2020 en date du 4 juin 2020 portant délégations de signatures aux Adjoints au Maire,

CONSIDERANT que le numérotage des parcelles constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT qu'il importe de numérotter distinctement le logement afin de faciliter les relations entre les habitants et la souscription de divers contrats de services publics, de même que pour la remise de la correspondance,

CONSIDERANT que la clarté et la précision de cette numérotation sont de nature à garantir une intervention efficace et rapide des services d'urgence et de secours (pompiers, SAMU, gendarmerie) en cas de nécessité ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit la numérotation suivante la route départementale 17 :

Références cadastrales	Numérotation
- A 236 - A 301	9002 B route Nationale 17

conformément au plan annexé

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
Centre des Impôts Foncier d'Ermont
Service des Postes de Fosses
Centre de Secours de Saint-Witz/Survilliers
Gendarmerie Nationale – Brigade de Survilliers
Trésorerie Principale de Garges-lès-Gonesse
CAF à Cergy-Pontoise
INSEE
ENEDIS à Saint-Quentin en Yvelines
SAUR
SICTEUB,

Saint-Witz, le 23 juin 2025

Gérard DREVILLE,
2ème Adjoint au Maire
Chargé de l'Urbanisme - Travaux -
Voirie - Bâtiments communaux





Échelle 1 : 780



Vu pour être annexé
en date du
23 JUN 2025
Région Hauts-de-France, DGFIP

Données cartographiques : © IGN, FEDER

Gérard DREVILLE,
2ème Adjoint au Maire chargé
de l'Urbanisme, des Travaux,
de la Voirie et des Bâtiments
communaux